



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, , Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

18. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT A GEILENKIRCHEN

Exposé :

L'article L 2123-18 du CGCT dispose que « *les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux* ».

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la collectivité, par un membre de son organe délibérant et avec l'autorisation de celui-ci.

Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l' élu, doit correspondre à une opération déterminée de façon précise et revêtir un caractère exceptionnel.

Dans le cadre du jumelage avec la Ville de Geilenkirchen, une délégation de quimperlois, composée notamment du maire et de l'adjointe déléguée aux jumelages, se rend dans cette ville du 13 au 16 mai 2016.

Proposition :

Vu l'article L 2123-18 du CGCT,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire et Madame la Maire-adjointe déléguée aux jumelages pour leur déplacement à Geilenkirchen, du 13 au 16 mai 2016
- de décider de rembourser aux élus sus-visés leurs frais de mission sur la base des frais réels.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2016 :

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ